

CANADA
Province de Québec
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Le conseil de la municipalité de Messines siège en séance ordinaire ce 3 juin 2020 à 19h00 par voie de visioconférence.

Sont présent à cette visioconférence :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère, maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement, tous formant quorum, sous la présidence de Ronald Cross, maire.

Assiste également à la séance, par voie visioconférence :

Monsieur Jim Smith, directeur général, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

R2006-103

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves St-Jacques, appuyé par Annie Galipeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R2006-104

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 6 mai 2020
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Requête qualité et service
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**100 ADMINISTRATION**

- 100-01 Entériner l'embauche de monsieur Richard Pilon

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Ville de Gracefield demande appui pour leur service d'internet haute vitesse
- 110-02 Requête d'interdiction ou de contrôle des feux d'artifice sur le lac Blue Sea
- 110-03 Demande de remboursement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 110-04 Concours Maison fleurie
- 110-05 Offre publicitaire de Presse touristique
- 110-06 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une pelle hydraulique
- 110-07 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une remorque à timon

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 mai 2020
- 130-02 Présentation des comptes payés au 31 mai 2020
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 mai 2020
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 2 juin 2020
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2020

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**300 TRANSPORT**

- 320-01 Autorisation achat – Afficheur de vitesse
- 320-02 Programme d'aide à la voirie locale
- 320-03 Autorisation de dépenses – Chemin Ferme des Six

400 ENVIRONNEMENT**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-01 Bâtiments vétustes ou dangereux

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-01 Autorisation d'achat - Ajout de balançoires au module de jeux

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Camps de jour le Terrier -Communiqué de presse
- 800-02 Lettre de la ville de Maniwaki – Situation relative au Centre sportif Gino Odjick
- 800-03 Lettre MEES – MAMH -Camp de jour
- 800-04 Aumond appuie la MRC dans leur demande auprès du ministère du Travail

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R2006-105

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 MAI 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

R2006-106

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR RICHARD PILON

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2010-279, l'article 4, g autorise le directeur général (DG) de la Municipalité de procéder à l'engagement de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du Travail (L.R.Q., c. C-27);

CONSIDÉRANT QUE le DG a procédé à l'embauche de monsieur Richard Pilon, et que ce dernier est affecté au service des travaux publics, pour une période de 16 semaines.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyé par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER la nomination de monsieur Richard Pilon au poste de journalier auprès du département des travaux publics.

QUE les conditions de travail de M. Pilon seront celles de personne salariée saisonnière, l'échelon 1, comme prévu aux conditions de travail des employés salariés.

QUE la période d'emploi sera étalée sur une période maximale de 16 semaines.

ADOPTÉE

R2006-107

APPUI À LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a fait parvenir une demande d'appui à la Municipalité de Messines dans leur demande de connexion fibre internet;

CONSIDÉRANT la pandémie de COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement demande aux enseignants de faire de l'enseignement à distance;

CONSIDÉRANT QUE l'indice de défavorisation de 10 sur une échelle de 10 de l'école de Gracefield et qu'il sera impossible de donner le service requis aux élèves en difficulté;

CONSIDÉRANT QUE les commerçants ont grandement besoin d'un service internet de qualité afin de survivre à une telle crise;

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie des habitants de la Ville de Gracefield subissent un grave préjudice en ce temps de crise à cause d'une connexion impossible à un réseau internet fiable et à prix compétitif;

CONSIDÉRANT QUE cette crise risque de se prolonger sur une période indéterminée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau;
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'APPUYER la Ville de Gracefield dans leur demande, auprès des gouvernements, d'obtenir un branchement internet sur fibre optique.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au député fédéral, au député provincial ainsi qu'au ministre responsable de l'Outaouais.

ADOPTÉE

R2006-108

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines avait obtenu au nom des municipalités de Bouchette, Blue Sea et Messines une aide financière permettant de réaliser une étude de mise en commun des services incendie;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'abandon du projet d'étude, la direction de l'opération des programmes du MAMH a fait parvenir une lettre à la municipalité de Messines demandant de rembourser l'aide financière perçue d'avance.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau;
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le remboursement de l'aide financière, pour la somme de 3 921\$

ADOPTÉE

R2006-109

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE À TIMON

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 935 du Code municipal du Québec, la municipalité a procédé à un appel d'offres public par l'entremise de la SEAO;

CONSIDÉRANT QUE le fabricant de remorques et semi-remorques ASETRAIL, de Berthierville, Québec est la seule entreprise qui a déposé une soumission dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse de soumission déclare que la soumission déposée par ASETRAIL comme étant conforme;

PAR CONSÉQUENT

Sur une proposition de Yves St-Jacques;
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADJUGER un contrat à l'entreprise ASETRAIL, de Berthierville, Québec pour la fourniture d'une remorque à timon, et ce, conformément à l'appel d'offres : 2020-002

QUE le document d'appel d'offres tel que déposé par ASETRAIL, du procès-verbal de l'ouverture de soumission, ainsi que le document d'analyse de soumission et déclarations des membres du comité de sélection des soumissions, font partie intégrante de la présente, dont copie se retrouve en annexe.

D'AUTORISER le paiement de ladite remorque sur livraison de l'équipement.

D'AUTORISE les transferts budgétaires suivants :

DU POSTE GL	AU POSTE GL	MONTANT
03-21072	03-31032-725	1 602.00\$
02-92132-840	03-31032-725	357.00\$
03-21073-000	03-31032-725	430.00\$
02-32030-459	03-31032-725	19 400.00\$
02-32000-622	03-31032-725	14 130.00\$
	Montant total :	35 919.00\$

ADOPTÉE

R2006-110

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 935 du Code municipal du Québec, la municipalité a procédé à un appel d'offres public par l'entremise de la SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi de se prévaloir de l'article 936.1 du Code municipal du Québec et de procéder par contrat de crédit-bail;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises JR Brisson Équipement de Vars, Ontario et Équipement SMS de Laval, Québec ont toutes deux déposé une soumission dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse de soumission déclare que la soumission du plus bas soumissionnaire soit JR Brisson Équipement comme étant conforme aux dispositions du devis de soumission;

PAR CONSÉQUENT

Sur une proposition de Denis Bonhomme;
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADJUGER un contrat à l'entreprise JR Brisson Équipement de Vars, Ontario, pour la fourniture d'une pelle hydraulique, et ce, conformément à l'appel d'offres : 2020-001

QUE les documents d'appel d'offres tel que déposé par JR Brisson Équipement, du procès-verbal de l'ouverture de soumission, ainsi que le document d'analyse de soumission et des déclarations des membres du comité de sélection des soumissions font partie intégrante de la présente résolution, dont copie se retrouve en annexe.

D'AUTORISER Jim Smith, directeur général, de signer au nom de la Municipalité de Messines tous les documents permettant de conclure le présent marché.

D'AUTORISER le transfert budgétaire tel que suit à savoir :

DU POSTE GL	AU POSTE GL	MONTANT
03-210272	03-31032-725	21 640.00\$

ADOPTÉE

R2006-111

RÉITÉRATION DU CONCOURS MAISON FLEURIE

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied d'un concours de maison fleurie contribue à l'embellissement du territoire tout en permettant aux citoyens de s'impliquer et de contribuer de façon directe au programme les Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT le taux de participation de l'édition 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des prix en argent à remettre s'élève à 250.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,

Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue du concours "Maisons Fleuries" sous la responsabilité du comité des Fleurons;

D'AUTORISER la remise d'un montant total de 250.00\$ en bourses, et ce, tel que présenté par le comité responsable.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R2006-112

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Denis St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 mai 2020, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 248 931.05\$

ADOPTÉE

R2006-113

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 31 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 01 au 18 avril 2019, pour la somme de 324 345.23 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
48	Chèques fournisseurs émis	288 417.26 \$
44	Prélèvements électroniques	35 927.97 \$
	TOTAL :	324 345.23\$

ADOPTÉE

R2006-114

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 29 avril au 31 mai 2020, dont celle-ci représente la somme de 53 117.10 \$

ADOPTÉE

R2006-115

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 31 MAI 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 5 mai au 31 mai, dont celui-ci représente une somme de 14 606.86 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

TRANSPORT

R2006-116

AUTORISATION D'ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE PORTATIF

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal reçoit régulièrement des plaintes relatives au non-respect de la limite de vitesse affichée sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QU'un afficheur de vitesse permettrait de sensibiliser les conducteurs fautifs;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs d'équipements de signalisation ont été sollicités afin d'obtenir un prix, soit Traffic Innovation Inc. et Signel services;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER l'achat d'un panneau afficheur de vitesse auprès du fournisseur Signel Équipements, pour la somme de 2 830.00\$, en plus des taxes applicables et des frais de transport.

ADOPTÉE

R2006-117

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques;

QU'IL est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Messines approuve les dépenses d'un montant de 147 642\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

R2006-118

AUTORISATION DE DÉPENSES SUR LE CHEMIN FERME-DES-SIX

CONSIDÉRANT QUE la société Hydro-Québec a remis en 2019, la somme de 15 000\$ à la municipalité en guise de dédommagement pour dommages causés au revêtement de la chaussée du chemin de la Ferme des Six lors du transport par camion-benne dans le cadre du projet de construction d'une ligne 120 kV entre Paugun et Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE le DG demande au conseil d'autoriser que la somme provenant d'Hydro QC soit engagée à des travaux correctifs sur le chemin de la Ferme-des-Six.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER que des travaux de nature correctifs soient réalisés sur le chemin de la Ferme-des-Six, et ce, pour un montant maximum de 15 000\$

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R2006-119

BÂTIMENTS VÉTUSTES OU DANGEREUX

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme informe les membres du conseil d'un certain nombre de bâtiments vétustes situés sur son territoire et que ceux-ci sont difficilement récupérables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que les bâtiments sis sur les immeubles portant les numéros de lots du cadastre rénové : 5 203 261, 5 204 055 et 5 204 489 sont tous des bâtiments vétustes ou dangereux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite s'adresser à la Cour supérieure afin d'obtenir une ordonnance d'exécution de travaux requis pour assurer la sécurité des personnes ou la démolition de ces constructions.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER le directeur général (DG) de transmettre à notre procureur, Deveau avocats, les trois (3) dossiers mentionnés ci-dessus et ce afin d'entreprendre une procédure telle que mentionnée.

D'AUTORISER le DG d'engager une dépense relative à l'évaluation professionnelle de la qualité des bâtiments, si nécessaire.

ADOPTÉE

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R2006-120

AUTORISATION D'ACHAT D'UN MODULE DE BALANÇOIRE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions du budget 2020, le conseil; avait prévu l'achat d'un module de balançoire pour le parc Antonio-Guertin, dont la somme de 3 420\$ avait été réservée à cette fin.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER la dépense pour l'achat d'un module d'une balançoire du fournisseur Jambette, et ce, pour la somme de 3 076.99 en plus des taxes applicables.

QUE le service des travaux publics procède à l'installation du module sur le futur site du parc de jeux d'enfants au parc Antonio-Guertin et par conséquent autorise la dépense qui en découle.

ADOPTÉE

R2006-121

MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE EN VERTU DU RÈGLEMENT 2020-362

CONSIDÉRANT QUE le conseil par sa résolution R2004-077 a procédé à la modification du taux d'intérêt applicable pour la période du 31 mars au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu par règlement, et ce, chaque fois qu'il le juge opportun;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la présente situation de l'épidémie du Covid-19, le conseil souhaite venir en aide aux contribuables durement touchés en prolongeant la période pour lequel aucuns frais d'intérêt ne sont applicables sur les comptes en souffrance.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

DE prolonger la période pour laquelle le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité et qui demeure impayée soit établi à 0% par année, et ce, pour la période du 4 juin au 8 juillet 2020 inclusivement;

QU'à partir du 9 juillet 2020 le taux d'intérêt applicable soit rétabli conformément au taux inscrit à l'article 6 du règlement 2020-362

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : La situation sera réévaluée par le conseil à chaque mois pour la durée de la présente période d'épidémie de coronavirus.

R2006-122

APPUI À LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU POUR UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE – DOTATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE DÉDIÉ À LA MRCCVG

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches de la MRCCVG, demeurées sans réponse, quant à l'exigence de l'ouverture d'un poste de gestionnaire dédié exclusivement au bureau de Services Québec et les besoins d'avoir une gestion de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les besoins urgents et sans cesse grandissants dans la Vallée-de-la-Gatineau pour les services offerts par Services Québec et les besoins d'avoir une gestion de proximité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la MRCVG dans sa démarche pour exiger le retour d'un poste de gestionnaire dédié exclusivement au bureau de Service Québec de Maniwaki et ayant un port d'attache à Maniwaki, et ce, sans délai;

DE DEMANDER au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet, d'informer la préfète de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Lamarche, du suivi de cette demande

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, au ministre responsable de l'Outaouais, M. Mathieu Lacombe, au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière ainsi qu'au député de Chapeleau, monsieur Mathieu Lévesque.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R2006-123

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19 h 38

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier